



## Comment prouver mon accident du travail

Par **Oup51**, le **27/11/2014 à 14:19**

Bonjour à tous.

Le 21 juillet dernier, mon employeur qui est aussi mon ex femme m'a demandé d'aller atteler une remorque 4 essieux à un 4x4.

Devant l'énormité de la remorque, j'ai émis des réserves. Sa réponse fut :

« les autres y arrivent bien, donc fais le !

En réalisant l'opération, je me suis fais mal au dos. Immédiatement, je l'ai signalé à mon employeur en lui demandant une feuille de soins.

« Je n'en ai pas sous la main, à l'occasion j'irai en chercher. De toutes façons, ce n'es pas grave et tu es en congé à la fin de la semaine.

Par précaution, j'ai pris en photo l'ensemble 4x4 + remorque avec mon portable.

Le mal n'a fait qu'empirer et le 25/07, je suis allé voir une Ostéopathe pour mon problème de dos car le lendemain, je partais pour trois semaines en Sardaigne. (mes vacances furent l'horreur au point que je n'arrivais à marcher pas plus de cent mètres qu'en me tenant au mur)

À ma reprise le 18/08, je lui ai demandé à nouveau une feuille d'accident, ce qu'elle a refusé en disant qu'elle n'était au courant de rien.

Incapable de travailler (je travaille dans les vignes) je suis allé dans l'heure au médecin qui m'a placé en accident de travail, en déclarant la consultation le 18/08 avec accident le 21/07. Atteint d'une hernie discale et d'une usure des vertèbres, j'ai été opéré le 29/09/14 pour hernie discale et laminectomie.

Je viens de recevoir une notification de la MSA qui me refuse l'accident de travail et la maladie professionnelle sous prétexte que :

La déclaration de l'employeur ne corrobore pas les fait et que la conclusion de la MSA est de dire

« La chronologie des lésions n'est pas compatible avec un accident sans soins entre le 21/07

et le 18/08.

Dans cette spirale, je suis en maladie et mes revenus en conséquence.  
Jours de carence, je perds mes congés des mois d'absence et mon treizième mois.  
Plus grave, si l'absence en simple maladie persiste elle donnera à mon Ex femme l'occasion de me licencier plus facilement sous prétexte qu'elle a besoin d'un salarié.  
(soit dit. Mon remplaçant est déjà dans les murs. Il a 22 ans, moi 56)  
Etant dans les vignes, j'ai des risques de récurrence et je ne suis pas sûr de reprendre mon travail un jour.

Quels sont mes recours ?

1° / L'attestation de l'Ostéopathe prouve telle que j'étais souffrant avant de partir en vacance ?

2° / J'ai également une conversation Facebook du 23 juillet qui dit que je me suis blessé, que j'ai un lumbago et que mes vacances sont foutues à l'avance.  
Facebook est il une preuve ?

Au niveau d'un accident, je crois qu'on a un recours pendant 2 ans ?

Je ne sais plus quoi faire !  
A l'aide. Help ! Pouvez vous m'aider !!!!

Merci à l'avance.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **16:18**

Bonjour,  
La MSA vous a indiqué les voies de recours sur sa notification.  
Vous devez donc en passer par là.  
Le problème est de prouver la survenance d'un accident pendant votre temps de service.  
L'attestation de l'ostéopathe comme votre conversation Fxx attestent de votre état de santé sans pour autant que l'origine soit un incident professionnel.  
Vous auriez pu être victime en soulevant l'aile de votre voiture ou déplaçant votre buffet.  
Le licenciement pour inaptitude (si cette éventualité survenait) n'est pas plus difficile mais plus coûteux outre que rendu impossible avant la reprise du travail.  
Le délai de recours est largement inférieur à 2 ans. Il est de quelques jours en fait, un mois en général.

Par **Oup51**, le **27/11/2014** à **16:26**

l'ostéopathe et Facebook contredit tout de même les affirmations de la MSA.

MSA est de dire  
« La chronologie des lésions n'est pas compatible avec un accident sans soins entre le 21/07

et le 18/08.

Merci moisse  
Avez d'autres tuyaux les autres ?  
Merci à l'avance.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **18:20**

L'ostéopathe n'est pas médecin, quant à Facebook n'en parlons même pas, vous y écrivez ce que vous voulez et les autres aiment ou n'aiment pas et c'est tout.  
Mais ce qui importe surtout c'est la contradiction apportée par votre ex-épouse, que vous avez peut-être citée comme témoin.  
Vous devez donc tenter un recours amiable auprès de la CRA.  
Une rencontre sera certainement organisée pour confronter les positions.

Par **Oup51**, le **27/11/2014** à **18:50**

Une confrontation, ça va être chaud.  
Mon employeur et aussi ex femme est bipolaire. Elle a déjà agi contre moi, insulte, menace et harcèlement confirmé par témoinS qui lui ont valu un avertissement du procureur de la république.  
Alors évidemment, je reconnais mon erreur de n'avoir pas été chez le médecin. Quel C. je fais !(le mien était en vacances)et la vengeance est un plat qui se mange froid et elle ne se prive pas.  
Je regrette vraiment d'avoir été en Sardaigne, seulement tout était payé et sans assurance pour annuler. Je n'ai rien vu de cette île, pas de marche à pieds, pas de voiture, ça limite les excursions.Franchement, jamais je n'aurai pensé à une hernie discale. Je pensais à un simple lumbago.  
Visiblement, je suis dans la M..uise.